

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1396/SG/FP rectifiant la décision n° 75-1222/SG/FP du 18 juin 1975 mettant à la disposition du Ministre des Finances un contrôleur des impôts

n° 75-1396/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 juillet 1975

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro
25 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Art. 1er — M, Georges Meffre, contrôleur des impôts, 9° écheon, est pour compter du 31 mai 1975, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du ministre des Finances pour servir aux Contributions Directes. Lire : Art. 1er. — M. Georges Meffre, contrôleur des impôts. 9° échelon, est pour compter du 21 mai 1975, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du ministre des Finances pour servir aux Contributions Directes. Le reste Sans changement